

MILICE.

Par l'acte de l'Union 1867, le commandant en chef des forces navales et militaires au Canada est attribué au Roi et le contrôle de ces forces est placé entre les mains du parlement du Canada.

A la confédération, le parlement du Canada a créé un département de la milice et de la défense dont sir George E. Cartier en a été le premier ministre. Le premier acte concernant la milice a été passé en 1868, 32 Vict., chap. 40, d'après les dispositions de la quinzième section de l'acte de 1867.

Le tableau suivant est un état des listes régimentaires de la milice active et permanente pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1903.

ETABLISSEMENTS REGIMENTAIRES DE LA MILICE PERMANENTE ET ACTIVE DU CANADA, 1902-1903.

Milice permanente.

Régiments.	Officiers.	Officiers brevetés.	Sergents d'état-major et sergents.	Simple soldats.	Total.	Chevaux.
Dragons "Royal Canadian"	10	1	18	80	109	80
Infanterie à cheval "Canadian" . . .	6	1	11	42	60	41
Artillerie "Royal Canadian"	27	4	60	393	484	112
Régiment d'infanterie "Royal Canadian"	25	5	60	323	413	7
Total	68	11	149	838	1,066	240

Milice active.

* Cavalerie	246	1	254	2,462	2,963	2,674
† Artillerie de campagne	123	1	156	1,479	1,759	875
‡ Artillerie de place	143	3	159	1,856	2,161	21
§ Génie	24	24	384	432	108
a Infanterie à cheval	36	66	495	597	586
b Compagnies de bombardiers	27	63	254	344
c Ambulances	24	40	128	192
d Corps de service d'armée	12	12	24	92	140	76
Infanterie	2,637	44	2,554	26,907	32,142	341
Total	3,272	61	3,340	34,057	40,730	4,681

* 7 régiments ; 6 escadrons. † 2 brigades ; 17 batteries. ‡ 6 bataillons ; 1 compagnie. § 4 compagnies. a 11 escadrons. b 9 compagnies. c 8 compagnies. d 4 compagnies. || 86 régiments ; 6 compagnies.